



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT

PROGRAMME NATIONAL DES STAGES PROFESSIONNELS (PNSP) :

DOCUMENT DE CADRAGE

PROMOTEUR :

- ♣ Gouvernement de la République du Sénégal

OBJECTIF :

- ♣ améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à la formation en entreprise (stage, incubation, tutorat) et au développement de la micro et petite entreprise pourvoyeuse d'emploi (auto-emploi, emploi salarié).

BENEFICIAIRES :

- ♣ Jeunes issus du système d'enseignement général
- ♣ Jeunes issus du système de la formation professionnelle et technique
- ♣ Jeunes issus du système d'apprentissage traditionnel rénové
- ♣ Les demandeurs d'emploi
- ♣ Les enseignants et les chercheurs

PARTIES PRENANTES :

- ♣ Participation systémique et réglementée des services de l'Etat, des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique ;
- ♣ Implication des partenaires sociaux, des entreprises privées et des établissements privés dans la promotion des stages ;

-----oOo-----
FICHE TECHNIQUE du PNSP- Mars 2015- V01
-----oOo-----



INTRODUCTION

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du systéme d'éducation et de formation, il est nécessaire de mettre en place un dispositif complémentaire d'appui et d'accompagnement des formés dans (i) le maintien de leurs qualifications acquises et dans (ii) l'acquisition des premières expériences professionnelles préalables à la recherche du premier emploi. Ce dispositif devrait aussi prendre en charge le maintien dans l'emploi ou la reconversion du travailleur.

Sur cette base et au regard de la priorité qu'il accorde à l'emploi des jeunes et des femmes comme déclinée dans le plan Sénégal émergent (PSE) à travers les réformes phares du capital humain, le Gouvernement du Sénégal a pris l'option, comme mesure courageuse d'accompagnement de sa politique d'emploi, de mettre en œuvre dans une parfaite concertation avec l'ensemble des acteurs, un programme national de stages professionnels (PNSP).

Cette option qui traduit la volonté du Chef de l'Etat de résorber le problème du chômage et de l'emploi des jeunes, a déjà fait l'objet d'un conseil interministériel présidé par Monsieur le Premier Ministre du Sénégal.

Au sortir de ce conseil, le Gouvernement a pris l'option de s'inspirer du modèle canadien d'organisation et de gestion des stages pour l'employabilité des jeunes afin de mettre en synergie l'ensemble des dispositifs et instruments nationaux existants pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Ainsi, il a été confié au Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat de conduire le processus de formulation et de mise en place de ce programme en rapport avec l'ensemble des acteurs ayant pris part à ce conseil.

C'est à ce titre que ce présent document a été élaboré pour servir de cadrage et d'orientation du processus de mise en place de ce programme.

I - CONTEXTE DU PNSP

Avec un taux de croissance démographique assez forte, le Sénégal enregistre chaque année une demande additionnelle d'emploi de plus en plus forte et tournant autour de 100.000 nouveaux demandeurs d'emploi.

La population, majoritairement constituée de jeunes dont 70% ont moins de 30 ans, se caractérise par l'importance de la tranche des femmes qui forment plus de 50% de la population totale et 26% de la population active.

L'accès à la qualification professionnelle est encore quelque peu faible pendant que la demande d'emploi reste assez forte. Celle-ci concerne majoritairement les moins de 35 ans qui représentent environ 56% des demandeurs d'emploi dont les **75,5% sont sans expérience en matière d'emploi** et près de 53% sont analphabètes ou déscolarisés.

On note également que seuls 5,7% des demandeurs d'emploi ont suivi une formation professionnelle traduisant ainsi un taux de qualification professionnelle au sein de la population très faible à l'image de la capacité du dispositif national de formation qui ne peut accueillir que 367 apprenants sur 100 000 habitants.

Cette situation se traduit par une pression considérable non seulement sur le marché de l'emploi, mais aussi par rapport à la stabilité sociale et politique.

Conscient de ces défis et obstacles, le Sénégal a engagé un agenda de transformations économiques et sociales pour se diriger résolument vers l'émergence. Cette transformation structurelle portée par le plan Sénégal émergent (PSE) s'appuie, entre autre stratégie, sur la valorisation du capital humain pour réduire les déséquilibres macro – économiques et instaurer une base de croissance axée sur la promotion des exportations par l'initiative privée.

A ce titre des politiques d'assainissement et des réformes institutionnelles ont mises en œuvre pour, à la fois, dans un très court terme, résorber le déficit budgétaire et relancer la croissance.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a pris l'initiative d'engager son Gouvernement dans la mise en place d'un programme de stages professionnels pour accompagner la politique d'emploi et de qualification des populations.

II - PROBLEMATIQUE

Le chômage des jeunes résulte en partie d'une inadéquation entre leurs qualifications et les ~~demandes du marché du travail~~ et interroge le ~~processus de formation et d'accompagnement~~ vers le premier emploi. Les jeunes n'ont pas d'expérience et certains employeurs ne sont pas prêts à leur donner leur chance. La difficulté devient encore plus aiguë pour les jeunes issus de milieux défavorisés, car ils n'ont pas d'autre choix que de travailler. Ils se retrouvent dès lors piégés dans un cercle vicieux : ils ne peuvent pas accéder à un emploi décent parce qu'ils n'ont pas de formation ou d'expériences professionnelles, mais ils ne peuvent pas se former non plus parce qu'ils doivent travailler pour survivre. La situation est encore aggravée par le fait que l'éducation et les programmes de formation ne sont pas toujours conformes aux attentes du marché du travail. Si la poussée irrésistible du progrès technologique et de la mondialisation peut améliorer les perspectives d'emploi de certains, pour d'autres, l'écart se creuse et les marginalise toujours un peu plus. A cette problématique s'ajoute les difficultés d'accès aux programmes d'enseignement et de formation professionnels qu'il faut pouvoir suivre jusqu'au bout, ainsi que la barrière du médium de la formation.

Tout cela justifie les différentes initiatives engagées par le Gouvernement pour rapprocher la formation du marché de l'emploi afin de mieux répondre ainsi aux attentes des jeunes et à celles des employeurs.

La nouvelle initiative PNSP vise à combler la formation indispensable à l'occupation d'un premier emploi à la cible jeune qui, dans son écrasante majorité, est dépourvue de qualification et/ou d'expériences professionnelles.

Pour relever l'envergure des résultats escomptés, le PNSP adoptera une approche impliquant un soutien ou des évaluations en amont (jeune à la recherche d'une occupation professionnelle) et en aval (travailleur dans l'exercice de son activité). Cette approche privilégiera en sus le développement des compétences entrepreneuriales à travers des mécanismes d'incubation qui aideront les jeunes soit à acquérir une première expérience ou alors à créer des micro-entreprises.

Les micros établissements, considérés comme une alternative viable à l'emploi notamment chez les jeunes issus de milieux défavorisés, justifient que la présente initiative porte une attention particulière aux quatre principes ci-après :



- 1) pour faciliter la transition entre formation et travail, il va falloir **proposer davantage de programmes avec formation « sur le tas » (ou formation qualifiante)**, notamment pour les jeunes pauvres et marginalisés qui sont de plus en plus exclus de l'emploi sous l'effet de décalages techniques, géographiques et socioculturels croissants ;
- 2) **le lieu de travail devient l'endroit idéal pour l'apprentissage** d'un métier/activité, que rien ne peut remplacer dans l'enseignement formel. Ce principe justifie l'intérêt que la présente initiative porte sur le dispositif de formation par apprentissage ;
- 3) **l'acquisition de compétences entrepreneuriales** est une étape obligée pour les futurs entrants sur le marché du travail. Il faut pourtant se garder de donner de faux espoirs quant à la réussite d'une entreprise, quelle qu'elle soit : à de rares exceptions près, ce n'est pas une alternative viable pour un jeune issu d'un milieu pauvre et n'ayant jamais travaillé d'où **la nécessité d'un fort accompagnement** pour minimiser ce risque ;
- 4) **les stratégies qui facilitent l'insertion professionnelle ne sont viables que lorsqu'elles sont gérées au niveau local** sous la responsabilité conjointe des centres et instituts de formation, des collectivités et des employeurs. Ce qui n'exclut pas un soutien au niveau des politiques générales, dont l'efficacité sera d'autant plus patente qu'elles seront mises en œuvre de manière ascendante.

Enfin, la mise en place de mécanismes de financement des porteurs de projets viables restera l'action qui donnera plus de crédibilité à cette initiative. En plus des autres partenaires intervenant dans le financement d'activités de jeunes et de femmes, l'initiative pourra mettre à profit et mutualiser l'ensemble des mécanismes de financement, de promotion des jeunes et de formation professionnelle mis en place par le Gouvernement et constitué par les agences, offices, fond de financement ou de garantie, les services et les centres en charge des questions problématiques liées à la promotion de la jeunesse, de la femme, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'artisanat et de l'emploi.

III - PERTINENCE DU PROGRAMME

Le programme national des stages professionnels (PNSP) trouve toute sa pertinence dans son objectif complémentaire à la formation et visant l'amélioration de l'employabilité de la population active sur la base d'un accompagnement des efforts de conciliation des exigences du marché du travail avec les besoins nouveaux identifiés en matière d'insertion socio-économique.

Dans ce cadre, le PNSP ambitionne de prendre en charge le stage de recyclage destiné à assurer une mise à jour des connaissances surtout pour les stagiaires qui n'auraient pas été insérés, plusieurs années après leur formation.

Le PNSP intègre, outre l'accompagnement des chercheurs dans leurs travaux, les options avancées dans la troisième génération de la convention Etat-Employeur, notamment en ce qui concerne **le contrat de solidarité** dans son volet pédagogique (ciblant des enseignants) et son volet entrepreneurial (pour ceux qui souhaitent s'orienter vers l'auto-emploi).

Enfin, le PNSP s'inscrit parfaitement dans les nouvelles orientations visant la promotion de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés par le manque de qualification ou d'expériences professionnelles. Ces orientations, conformément aux dispositions de la loi n°2015-04 du 12 février 2015 abrogeant et complétant certaines dispositions de la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant code du travail, établit le contrat de stage comme une modalité par laquelle une entreprise s'engage à assurer à une personne

appelée stagiaire, l'acquisition d'une expérience et d'aptitudes professionnelles pour faciliter son accès à un emploi et son insertion dans le milieu professionnel.

Le PNSP répond aux défis suivants :

- 1) Renforcement de l'alternance dans la mise en œuvre des programmes de formation selon la méthode « approche par les compétences » ;
- 2) Régulation conséquente de l'offre de formation et la mise en synergie des différents acteurs de la formation et de l'insertion professionnelles ;
- 3) Implication plus accrue du secteur productif dans le pilotage et la gestion de la formation et de l'insertion professionnelles ;
- 4) Renforcement de la formation duale et valorisation des entreprises artisanales ;
- 5) Mise en place d'un cadre de renforcement continu (mise à niveau) des formateurs et des enseignants ;
- 6) Développement de la recherche appliquée.

Les services offerts par le PNSP pourraient porter essentiellement sur trois niveaux :

- a) le renforcement des capacités professionnelles des bénéficiaires à travers :
 - les stages d'incubation dans un établissement de formation, une entreprise, une organisation professionnelle
 - les stages d'adaptation,
 - les stages pré-embauche,
 - les stages de qualification.
- b) l'accompagnement (en terme de mise en relation avec les organes spécialisés) des bénéficiaires intéressés par l'auto-emploi dans :
 - la formulation d'un business model,
 - la rédaction d'un business plan,
 - la recherche de financement.
- c) l'appui au développement d'activités de recherche-développement au profit des étudiants des universités ou instituts supérieurs mais aussi des enseignants-chercheurs, des enseignants et des formateurs.

Ces services pourraient être offerts selon les mécanismes suivants :

➤ **L'incubation** : structure d'appui à la création d'entreprise, l'incubateur a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante. Jouant un rôle essentiel dans la maturation d'un projet, l'incubateur est présent très en amont de la création de l'entreprise et met à disposition des *porteurs de projet* une multitude de services (accompagnement personnalisé, hébergement, mise en relation, documentation, etc...) permettant à l'entreprise de voir le jour avec les meilleures chances de réussite. Les incubateurs peuvent mettre à disposition des locaux, des salles de réunion, un fonds documentaire, etc... L'incubateur aide la future entreprise à comprendre et à s'insérer dans son environnement et l'accompagne dans sa recherche de financements grâce aux relations étroites qu'il doit établir avec les différentes agences, instituts et fonds de financement et de garantie.

➤ **Le stage** : période de formation, d'apprentissage ou de perfectionnement qui dure quelques jours à plusieurs mois dans un lieu approprié : en entreprise lors des formations initiales ou continues dans les CFP, au collège, au lycée ou au-delà pour se perfectionner ou pour découvrir le monde de l'entreprise. C'est une activité régie par un

cadre contractuel entre une entreprise/organisation et un stagiaire et exercée dans le monde professionnel permettant au bénéficiaire d'acquérir de nouvelles compétences ou d'appliquer des compétences acquises par ailleurs. Les bénéficiaires peuvent être des apprenants/élèves en formation initiale, des demandeurs d'emploi diplômés ou non, des chercheurs ou des enseignants.

Le Tutorat : C'est une relation formative entre un *professionnel* (le tuteur), et un *apprenant, une personne* (ou un petit groupe de personnes) en apprentissage. Qu'il soit organisé en entreprise ou en milieu scolaire, le tutorat permet d'accompagner le(s) bénéficiaire(s) sur son (leur) chemin de formation par le biais de partage de valeurs, de vision, de travail réel. Les bénéfices du tutorat se situent dans l'accueil et l'intégration du stagiaire dans une équipe; voire une accélération d'acquisition de nouvelles compétences mais aussi dans son orientation professionnelle.

IV - OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

4.1 - Objectif global

Dans une approche structurante appelant à la synergie de tous les acteurs impliqués dans la problématique de la formation et de l'insertion des jeunes, cette initiative entend répondre aux attentes des jeunes en matière d'emploi et à celles des employeurs en matière de disponibilité de ressources humaines qualifiées et immédiatement opérationnelles. Elle répond également à celles des collectivités dans l'exploitation des potentialités de leurs terroirs.

Elle a pour but d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à la formation en entreprise (stage, incubation, tutorat) et au développement de la micro et petite entreprise pourvoyeuse d'emploi (auto-emploi, emploi salarié).

4.2 - Objectifs spécifiques

A travers un dialogue soutenu, entre les jeunes, les collectivités, les employeurs, les structures de formation et les différents partenaires en appui à l'emploi et à l'insertion, la présente initiative poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- Mettre en place et rendre opérationnels une base de données interactive permettant aux postulants de documenter des canevas appropriés sur leur profil, parcours professionnels et compétences ;
- Organiser chaque année et dans chaque région :
 - Une activité d'information et de sensibilisation des jeunes sur les possibilités qui leur sont offertes à travers la présente initiative ;
 - Une activité d'identification et de sélection à travers la plate-forme d'au moins 700 jeunes ;
- Mettre en place au niveau de chaque région un dispositif et des mécanismes de suivi de proximité des stages ;
- Mettre en place au niveau de chaque région un dispositif d'appui et d'accompagnement d'au moins 500 jeunes dans le processus de montage, de financement et de mise en œuvre de leurs propres activités ;
- Evaluer le dispositif national de sélection et de suivi des bénéficiaires.

4.3 - Résultats attendus :



Au terme de chaque année de mise en œuvre du PNSP, il est attendu que :

- Les organes régionaux et nationaux de pilotage et de gestion du PNSP sont opérationnels ;
- une base de données interactive permettant aux postulants de documenter des canevas appropriés sur leur profil, parcours professionnels et compétences est accessible à tous ;
- Un dispositif et des mécanismes de suivi de proximité des bénéficiaire ont été mis en place au niveau de chaque région ;
- Au moins 800 000 jeunes ont été informés et ont manifesté leur intérêt ;
- Le dispositif de formation et d'accompagnement à l'insertion de chaque région a été mis à contribution pour l'orientation d'au moins 600 jeunes vers les stages ;
- Un dispositif régional d'appui et d'accompagnement des bénéficiaires est mis en place et est opérationnel ;
- Dans chaque région, au moins 500 bénéficiaires ont été accompagnés vers l'auto-emploi ;
- L'initiative a été évaluée et les recommandations qui en découleraient réorientent la mise en œuvre de l'année plus 1 du programme.

V - ACTEURS IMPLIQUES

Dans sa mise en œuvre les acteurs suivants seront mis à contribution de manière synergique :

- Pour le Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat :
 - Le service national d'orientation professionnel qui porterait le volet technique de la communication et de l'orientation des demandeurs de stage et d'emploi. Ce service serait complété par un dispositif d'information à l'échelle nationale en rapport avec le centre national d'information, de documentation et des archives ;
 - le fonds de financement de la FP pour la prise en charge, par son guichet « financement des individus », des demandeurs de stage professionnel dans des entreprises ou organisation de la place ;
 - l'ONFP qui pourrait accompagner, en s'appuyant sur ses opérateurs de formation de la place, le volet pédagogique du contrat de solidarité visant les formateurs ;
 - les ateliers transit et les projets formation insertion mis en place par les établissements de la formation professionnelle et technique pourraient contribuer dans l'organisation des stages d'incubation pour les porteurs de projets d'auto-emploi ;
 - les ateliers de maître d'apprentissage qui pourraient servir de lieu de pratique de stage afin de valoriser la formation par apprentissage dans les PME/Pmi et les ateliers d'artisans retenus comme lieu de formation par apprentissage ;
 - le dispositif d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle mis en œuvre en rapport avec le BIT et l'ONUDI pour le volet technique et le PNUD pour le volet financier,
- Pour le Ministère de la jeunesse de l'Emploi et de la construction des valeurs citoyennes :

- Le programme de domaine agricole communautaire (PRODAC) qui promeut de véritables agropoles, lieux d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation (aux métiers de l'agriculture et disciplines connexes), mais également des lieux d'installation de promoteurs privés désireux d'investir dans le secteur aussi bien dans ses activités de production que dans celles de transformation et de services agricoles.
 - Le programme d'appui à l'emploi des jeunes et des femmes (PAPEJF) qui vise à contribuer au développement économique du pays en favorisant l'émergence de micros, petites et moyennes entreprises (MPME) de jeunes et de femmes principalement dans la chaîne des valeurs agricoles mais aussi des services, élargissant ainsi des opportunités d'emplois et de création de revenus. L'approche chaîne des valeurs agricoles du PAPEJF intègre plusieurs aspects, en amont de la production (facteurs de production ; production animale, végétale, aquacole); et en aval de la production (transformation de produits agricoles, commercialisation/accès aux marchés). Les métiers de « soutien » à la chaîne des valeurs (exemple mécanique d'engins agricoles) sont également pris en compte.
 - L'agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANPEJ) qui est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'Emploi des Jeunes et de l'insertion professionnelle des marchands ambulants.
 - La Direction de l'emploi et les 27 incubateurs mis en place au niveau des CDEPS
- Pour le Ministère en charge du travail qui pourraient assurer le suivi de la réglementation en la matière par la direction générale du Travail et de la Sécurité sociale.
 - Le Ministère de l'Industrie et des Mines pourrait mettre à profit le répertoire des entreprises ainsi que les modalités d'implication de ces dernières dans la mise en œuvre du PNSP ;
 - Pour le Ministère en charge de l'enseignement supérieur :
 - Le plan sénégalais d'entrepreneuriat des jeunes (PSE-J) qui, articulé aux priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE), cible les jeunes titulaires au moins d'une licence et disposant d'un projet afin de les accompagner vers l'auto-emploi à travers une formation en entrepreneuriat et une mise en incubation ;
 - Les différentes universités et instituts de recherche qui pourraient accompagner les travaux de recherche de leurs étudiants et des enseignants-chercheurs ;
 - Le Ministère de la Femme de la Famille et de l'entrepreneuriat féminin pourrait mutualiser et intégrer le dispositif d'incubation et de financement des projets des femmes dans le PNSP ;
 - Pour les partenaires sociaux composés
 - Du patronat et des syndicats de travailleurs qui participent aux côtés de l'Etat au pilotage du PNSP ;
 - Des entreprises de la place qui accueillent les stagiaires ;
 - Des établissements privés d'éducation ou de formation qui sont les principaux bénéficiaires du contrat de solidarité dans son volet pédagogie.

VI - MODALITES DE MISE EN PLACE DU PROGRAMME

La mise en place du programme obéira aux étapes ci-après :

- 1) Stabilisation et partage du concept
- 2) Benchmarking
- 3) Rédaction et partage du document de projet
- 4) Mise en place des instances (nationales et régionales) de coordination du programme
- 5) Lancement d'une phase pilote du programme

Intégrer planning

6.1 - La stabilisation du concept

Suite au document de cadrage produit par la Présidence de la République, le présent document devra faire l'objet de partage avec l'ensemble des acteurs cité au Chapitre V.

A ce titre il est constitué un comité technique de suivi de la mise en place du PNSP composé des acteurs suivants :

Composition du comité technique de suivi de la mise en place du PNSP	
INSTITUTIONS MEMBRES	NOMBRE DE REPRESENTANTS
Présidence de la République	1
Primature	1
Ministère de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat	2
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction des Valeurs Citoyennes	2
Ministère du Travail, du Dialogue Social	2
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	1
Ministère de l'Education Nationale	1
Conseil national du patronat (CNP)	1
Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES)	1
Mouvement Des Entreprises du Sénégal (MDES)	1
Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS)	1
Coordination Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	1
Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)	1
Coordination des Syndicats Autonomes (CSA)	1
TOTAL	17

Les collectivités locales ??

Ce comité technique préfigure le comité national d'orientation et de suivi des stages qui aura la charge d'assurer le pilotage du programme.

6.2 - Le Benchmarking

Dans le cadre de la mise en place du PNSP, le Gouvernement du Sénégal a pris l'option de s'inspirer du modèle canadien en matière d'organisation et de gestion de stage des jeunes pour améliorer leur employabilité. C'est à ce titre qu'une délégation d'institutionnels sénégalais, conduite par le Ministre en charge de la Formation Professionnelle se rendra au Canada pour une visite d'expérience sur l'organisation et la gestion des stages dans ce pays.

6.2.1 Objectifs de la mission

- Rencontrer les acteurs institutionnels canadiens préalablement identifiés et relevant des ministères ou appartenant aux organismes professionnels impliqués dans le processus d'organisation et de gestion des stages ;
- Visiter au minimum trois établissements réputés en matière d'organisation et de gestion de stages ;
- Identifier et partager avec la partie canadienne les bonnes pratiques et/ou les modèles de réussite en matière d'organisation et de gestion de l'employabilité des jeunes canadiens;
- Identifier les axes d'appuis et d'accompagnement du PNSP par la partie canadienne

6.2.2 Résultat attendus de la mission

Aux termes de la mission, la délégation sénégalaise sera en mesure d'orienter et de faciliter le choix du modèle d'organisation et de gestion des stages à adapter au Sénégal. Les résultats intermédiaires suivants sont donc directement attendus :

- La délégation sénégalaise a rencontré et échangé avec les acteurs institutionnels impliqués dans le processus d'organisation et de gestion des stages au Canada ;
- Au moins trois établissements réputés en matière d'organisation et de gestion de stages ont été visités par la délégation sénégalaise;
- Les bonnes pratiques et/ou les modèles de réussite en matière d'organisation et de gestion de l'employabilité des jeunes canadiens sont partagés avec la délégation sénégalaise ;
- Les axes d'appuis et d'accompagnement du PNSP par la partie canadienne sont identifiés.

6.2.3 Composition de la mission

La mission de benchmarking au Canada sera conduite par le Ministre Sénégalais en charge de la Formation professionnelle et technique de l'Apprentissage et de l'Artisanat. Cette mission se composera des acteurs institutionnels suivants qui émanent tous du comité technique de suivi de la mise en place du PNSP.

Composition de la mission de Benchmarking au Canada	
INSTITUTIONS INVITES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Présidence de la République	1
Primature	1
Ministère de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat	2-3
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction des Valeurs Citoyennes	± 2
Ministère du Travail, du Dialogue Social	± 2
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	1
Ministère de l'Education Nationale	1
TOTAL	8

11 ???

6.3 - Rédaction et partage du document de projet

Cette étape concerne la formulation du programme suite à la mission de benchmarking qui aura identifié l'ensemble des appuis canadiens nécessaires à la mise en œuvre du programme. Il est envisagé de mettre à contribution l'expertise canadiennes pour la formulation du projet au regard des bonnes pratiques et/ou des modèles de réussite en matière d'organisation et de

gestion de l'employabilité des jeunes canadiens que la délégation sénégalaise aurait déjà identifiées et partagés.
Aux termes de cette étape que la partie canadienne appuierait dans sa mise en œuvre, les résultats suivants sont attendus :

- L'état des lieux sur la situation actuelle en matière d'organisation et de gestion des stages au Sénégal est réalisé ;
- Les défis en matière de politique publique orientée vers l'organisation et la gestion des stages, sont identifiés, présentés et discutés à l'occasion d'un atelier ;
- Un consensus sur l'organisation et la gestion des stages avec l'ensemble des acteurs impliqués, a été réalisée et un modèle propre a été adopté ;
- Le cahier de charge de la plate-forme électronique d'accès et d'information sur les stages est élaboré ;
- Un cadre de résultat et de mesure de rendement est élaboré ;
- Une planification d'activités à mettre en œuvre pour une phase pilote est élaborée et validée.

6.4 - Mise en place des instances (nationales et régionales) de coordination du programme

Pour les besoins de la mise en œuvre et du pilotage du PNSP, les instances suivantes seront mises en place :

- La coordination du PNSP qui aura la charge de la mise en œuvre opérationnelle et du suivi des résultats du programme ;
- Le comité national de coordination et de suivi du PNSP
- Le comité régional de coordination et de suivi du PNSP

Le PNSP sera mis en œuvre et suivi par une coordination nationale qui s'appuiera sur les orientations des comités de coordinations mis en place pour assurer l'implication systémique de l'ensemble des parties prenantes.

Au niveau de chaque région, il est prévu l'installation d'un comité régional de coordination et de suivi des stages professionnels qui rend compte à la coordination nationale du programme. Un comité national de coordination et de suivi est mis en place pour apprécier les planifications et les réalisations de la coordination du programme.

6.5 – Lancement de la phase pilote

Un plan de communication élaboré dans la phase de formulation du projet accompagnera le démarrage du programme dans le souci de toucher l'ensemble des cibles escomptées.
Le PNSP démarrera une phase pilote suite à l'atteinte préalable des objectifs ci-après :

- Un dispositif et des mécanismes de suivi de proximité des bénéficiaire ont été mis en place au niveau de chaque région ;
- une base de données interactive permettant aux postulants de documenter des canevas appropriés sur leur profil, parcours professionnels et compétences est accessible à tous ;

Le contenu de la phase pilote, sa durée, son champ d'action ainsi que les résultats escomptés sont précisés lors de la phase de formulation (chapitre 6.3).
Il est souhaité que cette phase pilote soit accompagnée dans sa mise en œuvre et son suivi par l'expertise canadienne.